

# CHARTRE DU CMJ D'AUSSILLON

Mandat 2016/2018



## Le rôle des élus :

- Travailler en permanence dans l'intérêt général.
- Elaborer des projets avec les autres et les mener à bien.
- Être un élu sérieux, se connaître, se respecter, être capable d'écouter et de prendre en compte l'ensemble des idées de tous les élus.
- Rester en relation avec les jeunes de sa commune et les tenir informés des travaux du CMJ.
- Se réunir, échanger des idées, rester mobilisé pendant toute la durée du mandat.

## Les réunions :

- Arriver à l'heure aux réunions et ne pas partir avant la fin.
- Venir régulièrement aux réunions. En cas d'absence, prévenir par téléphone, mail, ou par un SMS. L'élu absent doit se tenir au courant de ce qui s'est dit lors de la réunion.
- Participer aux réunions en préparant à l'avance ce que l'on va dire et essayer d'argumenter ses idées.
- Être capable d'accepter ou refuser une idée venant des autres.

## Relations avec les autres :

- Être poli et respectueux les uns avec les autres (notamment ne pas utiliser le téléphone portable pendant les réunions).
- Les adultes laissent la parole aux enfants et les enfants écoutent les adultes.
- Apprendre à travailler ensemble et sous la responsabilité des adultes en charge du CMJ.
- Représenter dignement le CMJ, aux réunions et aux manifestations diverses nécessitant la présence des membres du CMJ.

## Absences répétées / démissions :

- En cas d'absences répétées non justifiées un courrier sera adressé au jeune conseiller et à ses parents pour l'inciter à être présent (éventuellement ses camarades seront informés de ses absences).
- Sans réaction positive du jeune, il pourra être exclu suite à un vote de l'assemblée plénière, et remplacé par le candidat arrivé second aux élections.
- Idem dans le cas où un jeune serait contraint de démissionner (pour raison familiale, de santé, de déménagement...) hors agglomération mazamétaine.

Un jeune peut donc entrer dans le conseil en cours de mandat et remplacer un jeune démissionnant.

